

Pour un système financier transparent et orienté vers l'avenir

Au nom des actionnaires de la BNS dont la liste figure en annexe, nous soumettons la proposition suivante à l'Assemblée générale de la BNS du 28 avril 2023.

- Nous demandons que la Banque nationale suisse (BNS) aligne sa politique monétaire et son portefeuille de devises sur l'art. 2, al. 1, let. c, de l'Accord de Paris et sur la Convention sur la diversité biologique. Toutes deux sont des conventions et des accords internationaux ratifiés par la Suisse, sur lesquels les valeurs et les normes fondamentales de la BNS doivent se fonder¹. La BNS respecte également les dispositions de l'accord-cadre mondial sur la biodiversité de Kunming-Montréal², en particulier les objectifs formulés sous l'objectif D, les objectifs 14 et 15.
- Afin de s'aligner sur les accords et les objectifs mentionnés, la BNS s'engage à élaborer, d'ici fin 2023, un plan de transition comprenant des mesures concrètes relatives à la politique monétaire et à la réglementation des marchés financiers. Pour ce faire, la BNS s'associe à l'initiative Science Based Target (SBTi) jusqu'à fin 2023.

La BNS exige en outre des banques et des autres acteurs du marché financier un plan de transition. Ces plans seront élaborés et publiés d'ici fin 2023.

Les plans de transition montrent comment la BNS, les banques et les autres acteurs des marchés financiers contribuent de manière proactive et efficace au respect de la limite de 1,5°C de l'Accord de Paris et à la restauration complète de la biodiversité. Le plan de la BNS définit les instruments et les mesures qui répondent le mieux aux défis de la crise climatique et de celle de la biodiversité et qui garantissent la stabilité des prix et la stabilité financière à long terme. A cet égard, il est essentiel que les plans contiennent des objectifs clairs, quantifiables et vérifiables, avec différents horizons temporels. En communiquant ses attentes concrètes concernant les plans de transition des banques et des autres acteurs des marchés financiers, la BNS crée également une sécurité de planification pour le secteur financier.

Afin de réduire continuellement les émissions de gaz à effet de serre, des objectifs intermédiaires adaptés à l'objectif net zéro sont fixés tout au long de la chaîne de création de valeur (scope 1, 2 et 3). Ceux-ci s'orientent sur le budget CO₂ calculé par le Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC)³ pour respecter la limite de 1,5°C ainsi que sur la responsabilité historique de la Suisse en matière d'émissions de gaz à effet de serre dans le passé.

- L'efficacité des plans de transition et de leur mise en œuvre est vérifiée et contrôlée au moins une fois par an par un comité scientifique indépendant. Les résultats sont publiés.

¹ Conseil fédéral (2022, p. 41)

² Kunming-Montreal Global Biodiversity Framework (2022)

³ IPCC (2021, p. 29)

- Au plus tard à partir de 2024, la BNS participe avec son portefeuille de devises aux tests climatiques PACTA de la Confédération et communique de manière transparente au sujet de sa participation et les résultats des tests.
- Les progrès de la BNS dans le soutien aux objectifs nationaux en matière de climat et de biodiversité sont publiés sur une base annuelle. Les rapports comprennent notamment l'état actuel de la mise en œuvre des recommandations du Network of Central Banks and Supervisors for Greening the Financial System (NGFS) concernant les risques liés au climat et à la biodiversité. Ces publications peuvent être consultées et comprises par la population.

Une réglementation efficace pour gérer les risques liés au climat et à la biodiversité et préserver la stabilité des prix et la stabilité financière

Au nom des actionnaires de la BNS dont la liste figure en annexe, nous soumettons la proposition suivante à l'Assemblée générale de la BNS du 28 avril 2023.

- Dans le cadre de son mandat de maintien de la stabilité financière et des prix, la Banque nationale suisse (BNS) est invitée à prendre des mesures réglementaires supplémentaires pour gérer les risques liés au climat et à la biodiversité pour le système financier suisse.
- A cette fin, la BNS effectue des tests de résistance macroprudentiels annuels sur le climat et la biodiversité auprès des banques suisses et d'autres acteurs du marché financier qui prêtent de l'argent ou déposent des garanties auprès de la BNS. Ces tests reposent sur des hypothèses conservatrices proches de la réalité. Les scénarios les plus pessimistes sont également pris en compte.
- La BNS intègre les risques liés au climat et à la biodiversité dans l'évaluation de la liquidité des actifs : En raison de leur nocivité pour le climat, tous les investissements dans les énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz) et dans la déforestation sont considérés comme non liquides et à haut risque⁴.
- Pour garantir la stabilité du système financier, les exigences de fonds propres pondérées en fonction des risques seront modifiées afin de prendre en compte les risques climatiques et de biodiversité dans la réglementation microprudentielle et macroprudentielle. Pour que cela se produise dans une mesure suffisante, une couverture complète en capital ("one for one") est nécessaire pour les investissements, les crédits et les assurances dans les entreprises pétrolières, gazières et charbonnières. Le respect des nouvelles directives sera contrôlé tous les trimestres, les résultats des contrôles seront communiqués publiquement et les manquements sévèrement sanctionnés. Un concept sera publié à cet effet d'ici fin 2023.
- Pour soutenir la transition climatique, la BNS examine comme instrument potentiel une facilité de financement adaptée à la crise climatique, dans le sens de la facilité de refinancement BNS-COVID-19 (CRF). Avec la CRF, la BNS a prouvé qu'elle était capable de contribuer de manière précise et efficace à la stabilité financière et à la sécurité de la population en situation de crise. Comme la CRF, la facilité de financement est à la disposition des banques ayant leur siège en Suisse (y compris la Principauté de Liechtenstein) et qui sont affiliées au système SIC.

⁴ Dafermos et al. (2022)

Pour une Banque nationale suisse moderne et orientée vers l'avenir

Au nom des actionnaires de la BNS dont la liste figure en annexe, nous soumettons la proposition suivante à l'Assemblée générale de la BNS du 28 avril 2023.

La politique monétaire de la Banque nationale suisse (BNS) est fortement exposée aux changements climatiques et à la perte de nature. Parallèlement, elle a une influence significative sur la crise du climat et de la biodiversité. La politique monétaire, la réglementation des marchés financiers et la structure organisationnelle de la BNS doivent être adaptées à ces changements et aux nouveaux besoins.

- Dans ce sens, nous demandons la création d'un conseil d'éthique pour la BNS. Dans la justification de ses décisions de placement, la BNS se réfère toujours aux "normes et valeurs fondamentales de la Suisse". Ces normes et valeurs ont par exemple servi à justifier l'exclusion d'entreprises produisant principalement du charbon. Les normes et valeurs fondamentales, notamment en ce qui concerne la protection du climat et la préservation de la biodiversité, doivent être définies de manière transparente par un comité d'experts largement représentatif. La BNS examine cette demande et publie une proposition détaillée d'ici fin 2023, qui sera soumise au vote lors de l'assemblée générale suivante.
- La BNS joue un rôle plus actif dans l'exercice de ses droits de vote, conformément aux normes et valeurs fondamentales de la Suisse. Pour ce faire, elle s'inspire notamment de l'art. 2, al. 4, de la Constitution fédérale, qui stipule que la Confédération suisse s'engage en faveur de la conservation durable des ressources naturelles. Nous demandons donc à la BNS de développer et de mettre en œuvre une stratégie globale et publique d'engagement actif des actionnaires.
- En outre, une révision de la stratégie de politique monétaire, qui est appliquée sans changement depuis l'an 2000, est initiée. Ces dernières années, de nombreuses banques centrales ont revu et adapté leur stratégie. La stratégie de politique monétaire de la BNS sera notamment adaptée à la nouvelle réalité de la politique climatique et environnementale et aux engagements internationaux déterminants de la Suisse. L'Accord de Paris, la Convention sur la diversité biologique et l'accord-cadre mondial sur la biodiversité de Kunming-Montréal seront ainsi intégrés dans la stratégie de politique monétaire.

La révision de la stratégie de politique monétaire se fait avec la participation de la société civile et d'experts externes, de manière transparente et sans préjuger des résultats. La BNS peut s'inspirer des processus de consultation de la Réserve fédérale et de la Banque centrale européenne.⁵⁶ Le concept et la feuille de route pour la révision de la stratégie seront publiés d'ici fin 2023.

⁵ Banque Centrale Européenne (2022)

⁶ Federal Reserve (2022)

Références

- Banque Centrale Européenne. (2022). *Évaluation stratégique*.
<https://www.ecb.europa.eu/home/search/review/html/index.fr.html>
- Conseil fédéral. (2022). *La Banque nationale suisse et les objectifs de développement durable de la Suisse : Rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat 20.3012 de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national du 24 février 2020*.
- Kunming-Montreal Global Biodiversity Framework (2022).
- Dafermos, Y., Gabor, D., Nikolaidi, M. et van Lerven, F. (2022). Greening collateral frameworks.
<https://www.inspiregreenfinance.org/wp-content/uploads/2022/08/4257AB-INSPIRE-Paper-7-v2.pdf>
- Federal Reserve. (2022). *Review of Monetary Policy Strategy, Tools, and Communications : Fed Listens*. <https://www.federalreserve.gov/monetarypolicy/review-of-monetary-policy-strategy-tools-and-communications-fed-listens-events.htm>
- IPCC. (2021). *Summary for Policymakers. In: Climate Change 2021: The Physical Science Basis. Contribution of Working Group I to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*. Cambridge University Press.
https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg1/downloads/report/IPCC_AR6_WGI_SPM.pdf